



PRÉFET DE PARIS

Direction de la modernisation et de l'administration

Paris, le 15 janvier 2018

Affaire suivie par : DDCS75

Pôle politique de la ville intégration et prévention

Mission prévention

Alexandra LAILLER – Stéphane FAURE – Gina ZOZOR

Courriel : appel-projets-mildeca@paris-idf.gouv.fr

Site : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

APPEL À PROJETS MILDECA RÉSERVE RÉGIONALE ILE-DE-FRANCE 2018

Contexte :

L'évolution des consommations et des substances psychoactives sur le territoire français fait l'objet d'une surveillance régulière de la part de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), opérateur de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). Le territoire parisien bénéficie également de l'appui du dispositif national Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND), mis en place par l'OFDT en 1999, qui vise, via le recueil de données émanant de sources variées (observations ethnographiques, questionnaires qualitatifs), à détecter les phénomènes émergents et les évolutions des pratiques dans le champ des drogues. L'extension de ce dispositif est envisagée au département de la Seine-Saint-Denis. Ces données sont aujourd'hui essentielles pour les acteurs régionaux et locaux qui mettent en œuvre et adaptent à leur territoire les politiques publiques de prévention.

Parmi ces données, l'enquête ESCAPAD s'intéresse aux usages de produits psychoactifs chez les jeunes de 17 ans, un des publics prioritaires de la MILDECA. S'agissant de l'Ile-de-France, la dernière enquête 2014 fait état de résultats contrastés. Si la région est la seule région métropolitaine où les niveaux d'usage régulier de tabac, alcool et cannabis sont nettement inférieurs à ceux du reste du territoire, Paris se caractérise par des usages généralement plus importants que dans le reste de la région. Les adolescents parisiens font ainsi figure d'exception en étant les seuls à déclarer des consommations régulières de tabac, d'alcool et des comportements d'alcoolisation supérieurs à ceux mesurés dans l'ensemble de la région¹.

I. L'appel à projets

Dans un environnement international en pleine mutation, les nouveaux défis émergeant dans le champ de la lutte contre les drogues et les conduites addictives nécessitent une mobilisation des

¹ Source : ESCAPAD 2014 ; OFDT, disponible sur : <http://www.ofdt.fr/publications/collections/periodiques/lettre-tendances/les-drogues-17-ans-analyse-regionale-descapad-2014-tendances-102-juillet-2015/>

différents acteurs dans les domaines de la prévention, des soins et de la réduction des risques, du respect de la loi ou de la lutte contre le trafic.

La politique publique de lutte contre les drogues et les conduites addictives s'articule autour du continuum prévention – soin – réduction des risques, de l'application de la loi et de la lutte contre les trafics. Elle est par nature interministérielle. Dans la perspective du nouveau plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2018 - 2022, qui devra être arrêté à la fin du premier trimestre 2018, l'exercice 2018 constitue une année de transition.

Le plan 2013 - 2017 demeure téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.drogues.gouv.fr/sites/drogues.gouv.fr/files/atoms/files/plan_gouvernemental_drogues_2013-2017_df.pdf.

Les priorités 2018 (cf. *infra*) s'inscrivent dans la continuité de ce plan.

Depuis 2013, les Services du Premier ministre – MILDECA encourage le processus de constitution d'une enveloppe à même de soutenir des actions d'envergure régionale ou interdépartementale. Le présent appel à projets s'inscrit dans ce processus. Il est conduit par le chef de projet MILDECA de Paris, coordonnateur régional en lien avec les chefs de projet départementaux. Il côtoie également des appels à projets départementaux.

Le présent appel à projets précise les objectifs de la région Ile-de-France, les critères d'éligibilité et de sélection des actions ainsi que le calendrier pour la transmission des projets. Les actions relevant de l'appel à projets réserve régionale s'inscrivent dans une logique globale de territoire. Il peut ainsi s'agir d'actions de formation de réseaux professionnels, de prévention dans les transports en commun ou encore dans les principaux établissements carcéraux. La logique régionale demeure prépondérante ; les actions d'envergure régionale ou interdépartementale ne doivent pas émerger concomitamment sur un appel à projets départemental.

II. Objectifs

Les actions devront s'inscrire dans le cadre général des quatre grandes orientations nationales définies par la MILDECA pour l'exercice 2018 :

- ✓ prévenir les conduites addictives dès le plus jeune âge, en particulier par le renforcement des compétences psycho sociales et l'aide à la parentalité ;
- ✓ favoriser le repérage précoce, l'accompagnement et, le cas échéant, l'orientation des personnes faisant un usage de substances psycho actives par les professionnels des champs éducatif, sportif, sanitaire et social à leur contact et formaliser les partenariats entre ces professionnels de première ligne et ceux pouvant constituer un recours (CJC, maison des adolescents, CSAPA) ;
- ✓ mieux accompagner la vie nocturne festive et favoriser au plus près des territoires une gestion collective des risques sanitaires et des troubles à l'ordre public associé ;
- ✓ favoriser l'observation locale des conduites addictives et renforcer les actions de formation des adultes encadrants et professionnels au contact du public.

2.1 Les thématiques prioritaires

Conformément aux orientations nationales et aux besoins identifiés au niveau régional, seront prioritairement soutenues les actions :

- ✓ touchant à des problématiques d'envergure régionale ou interdépartementale telles que citées plus haut. Ces actions seront menées en lien avec les partenaires régionaux de la MILDECA (Directions interrégionales des services pénitentiaires, Agence régionale de santé, Rectorat, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) ;
- ✓ promouvant une approche globale de la santé visant à retarder, empêcher, limiter l'entrée dans les premières consommations ;
- ✓ visant au développement des compétences psychosociales des jeunes et de leurs parents ;
- ✓ abordant les enjeux du respect de la loi, de la limite, de la règle, de la sanction et des enjeux éducatifs en milieu scolaire et hors milieu scolaire ;
- ✓ s'inscrivant dans la poursuite de l'opération « Moi(s) sans tabac », renouvelée en 2018 ;
- ✓ de communication (médias, presse locale, radio) et de « médiation scientifique » conçues pour le grand public et notamment les jeunes ;
- ✓ portant sur les addictions sans substance.

2.2 Les publics prioritaires

Seront soutenues de manière privilégiée les actions ciblant les populations les plus exposées, pour des raisons sanitaires ou sociales, aux risques et dommages associés aux consommations de substances psychoactives que sont les populations en errance, les femmes usagères de drogue et la jeunesse : jeunes scolarisés ou en cours de professionnalisation, jeunes sous-main de justice ou participant à des événements festifs. Les parents doivent également être ciblés par des actions visant à renforcer leur rôle éducatif en matière de prévention des conduites addictives.

2.3 Les approches à privilégier

Tous les projets doivent s'inscrire dans une démarche globale, caractérisée par l'existence d'un travail en amont et en aval de l'action financée et permettant de développer sur le long terme des partenariats locaux. Deux types de partenariats sont particulièrement encouragés :

- ✓ la collaboration des partenaires associatifs et institutionnels qui interviennent dans le champ de l'addiction et/ou la prise en charge des publics ;
- ✓ un travail étroit avec les Comités d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC) des établissements scolaires du second degré concernant les actions de prévention des conduites addictives en milieu scolaire.

La réalisation d'un diagnostic préalable aux actions, établissant leur nécessité et précisant leurs objectifs (problématique rencontrée, public visé, réponses qui paraissent nécessaires, évaluation...) est indispensable, tout comme la production d'indicateurs d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) pour mesurer l'efficacité et l'efficience des projets.

Les dispositifs d'« aller vers » et les actions hors les murs des structures porteuses seront privilégiés. Pourront ainsi être soutenues des actions de maraudes lors de soirées étudiantes ou

d'événements festifs, en lien notamment avec le service civique, ou des actions à destination des publics précaires isolés, ne fréquentant pas les structures institutionnelles, associatives et de soins.

Les moyens mis en œuvre doivent être adaptés au public et aux milieux d'intervention ciblés. À titre d'exemple, l'utilisation de la sphère numérique est particulièrement recommandée dans le développement de projets.

Enfin, les actions menées dans le cadre de l'appel à projets doivent être valorisées auprès de l'ensemble des départements pour conforter l'émergence d'une culture régionale sur les problématiques d'addictions.

III. Destinataires

Les projets doivent être autant que possible portés par des associations. Des partenariats entre associations et collectivités locales ou acteurs privés sont toutefois possibles : une collectivité pourra être maître d'œuvre d'un projet à condition qu'une association ou un établissement public y participe.

IV. Critères de sélection

4.1. Éligibilité

Pour être éligibles, les projets devront :

- ✓ viser des actions régionales ou interdépartementales en Ile-de-France ;
- ✓ faire apparaître des co-financements ou de l'autofinancement à hauteur de 20 % minimum, aucun projet ne pouvant être financé à plus de 80 % par la MILDECA ;
- ✓ présenter un caractère innovant, modélisable, et transférable.

4.2. Exclusion

Sont exclus du présent appel à projets :

- ✓ les projets relevant des missions habituelles ou des budgets de fonctionnement des structures ;
- ✓ les consultations médicales afin d'examiner les personnes en état d'ivresse publique et manifeste (IPM) ;
- ✓ les alternatives aux poursuites et peines prévues par la loi et déjà généralisées sur le territoire (injonctions thérapeutiques, etc.) ;
- ✓ les projets d'acquisition de matériel destiné aux services de lutte contre le trafic, qui relèvent du fonds de concours de la MILDECA ;
- ✓ les dispositifs de prise en charge qui relèvent de l'assurance maladie ;
- ✓ les actions relevant ou incluant des formations individuelles ;
- ✓ les projets ne présentant pas de lien clairement établi avec la prévention des addictions.

V. Modalités pratiques

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site :

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

Le [formulaire Cerfa n° 12156*05](#) devra être dûment rempli, signé et complété des pièces mentionnées en notice [N° 51781#02](#) du dossier de demande de subvention (statuts, RIB, etc.).

Les rubriques consacrées au public bénéficiaire (données quantitatives et qualitatives), aux effets attendus de l'action, à ses modalités d'évaluation, au budget prévisionnel et notamment aux co-financements devront être particulièrement détaillées.

Concernant le renouvellement des demandes de subvention, et plus particulièrement les projets ayant reçu une subvention MILDECA de Paris au titre de l'année 2017, il est impératif de joindre le compte-rendu financier de l'action (annexe au [CERFA 15059*01](#)). Si l'action est en cours de réalisation au moment de la demande 2018, un bilan partiel devra y être annexé.

Le dossier doit être transmis par courrier électronique uniquement à l'adresse suivante, au plus tard le **vendredi 16 février 2018** :

appel-projets-mildeca@paris-idf.gouv.fr

VI. Communication

En cas de financement de votre action par la MILDECA, vous devrez mentionner dans vos communications (articles de presse, discours...) la participation de l'État à votre projet. Les services communication de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris sont à votre disposition pour vous communiquer le logo « bloc Marianne » de l'État.

Le directeur de la Direction de la modernisation et de l'administration
chef de projet MILDECA de Paris, coordonnateur régional,



Olivier ANDRÉ